

Séance ordinaire du conseil de la municipalité de Notre-Dame-du-Laus, tenue au bureau municipal, le mardi 5 février 2013 à 20 h et à laquelle sont présents les conseillers Étienne St-Louis, Robert Pelletier, Joanne St-Louis, Sylvie St-Louis, Robert Dupuis, Marilène Charbonneau, sous la présidence de M. le maire, Stéphane Roy. Le secrétaire-trésorier/directeur général, Yves Larocque, la secrétaire-trésorière adjointe/directrice générale adjointe, Gisèle Lauzon, l'inspecteur en bâtiment, Robert Vincent et le directeur des travaux publics, Mario St-Louis sont également présents ainsi que 11 personnes.

Monsieur le maire souhaite la bienvenue à l'assemblée à cette séance ordinaire du 5 février 2013.

27-02-2013
Adoption de
l'ordre du jour

Proposé par Étienne St-Louis
appuyé par Robert Pelletier

et unanimement résolu que l'ordre du jour soit adopté

en ajoutant les items suivants à varia :

- a) Centenaire « Journal Le Droit »
- b) Achat ameublement bibliothèque

De plus, que l'ordre du jour demeure ouvert.
ADOPTÉ.

28-02-2013
Adoption du
procès-verbal

Proposé par Marilène Charbonneau
appuyé par Robert Dupuis

et unanimement résolu que le procès-verbal de la

séance ordinaire du 15 janvier 2013, soit adopté.

ADOPTÉ.

29-02-2013
Adoption
des comptes

Proposé par Étienne St-Louis
appuyé par Sylvie St-Louis

et unanimement résolu que le secrétaire-trésorier/directeur général soit autorisé à payer les comptes tels qu'ils apparaissent sur une liste portant le numéro de folio 100769-02-2013 et portant le numéro de la présente résolution pour un total de comptes à payer de 23 695,30 \$ et la liste sélective venant de l'historique des chèques n° 2133 à 2229 et des confirmations internet n° 02114-57410 à 02114-58844 pour un montant de 317 222,40 \$ ainsi qu'une liste de factures rajoutées portant les numéros de chèque 2230 à 2243 et les confirmations internet n° 03515-24289 à 03609-88358 pour un montant de 28 947,82 \$ et des comptes à payer au montant de 7 164,05 \$.

ADOPTÉ.

Correspondance

Correspondance

- MAMROT Déclaration d'intérêts pécuniaires
- Ministre du Développement durable Performance en matière de gestion des matières résiduelles
- Ministère des Ressources naturelles Registre mensuel des animaux à déclaration obligatoire
- FQM Petite centrale hydroélectrique
- MRC d'Antoine-Labelle Mandat – prévention incendie
- Centre Ressource Jeunesse Remerciements pour aide financière
- MMQ Assurances Part de ristourne de 2 000 000 \$
- Municipalité de la Macaza Contestation quote part S.Q.
- Municipalité Notre-Dame-de-Pontmain Réforme de l'assurance-emploi

Information

Information

Monsieur le maire, Stéphane Roy, donne information sur les sujets suivants :

- Condoléances aux familles : Armand Cyr, Alain Charette et Rita St-Amour
- Bourse Gérard Lesage vs l'UQO
- Internet haute vitesse – échancier pour attribution des contrats – fin avril, début mai
- Projet boîte aux lettres – persévérance scolaire

Dépôt de documents

- Échéancier pour la cour municipale
- Compte-rendu de la rencontre avec la Sûreté du Québec à Montebello
- Schéma d'aménagement – 3^e génération

30-02-2013 Appui – association du lac Corbeau	Proposé par Robert Pelletier appuyé par Robert Dupuis et unanimement résolu que la Municipalité de Notre-Dame-du-Laus, appuie l'Association du lac Corbeau dans leurs démarches auprès du ministère des Ressources naturelles afin de diagnostiquer l'état de la population de touladi dans le lac Corbeau. ADOPTÉ.
31-02-2013 Vente pour taxes	Proposé par Joanne St-Louis appuyé par Sylvie St-Louis et unanimement résolu que les propriétés dont la période de demande finale de paiement n'est pas respectée soient transmises à la MRC d'Antoine-Labelle pour défaut de paiement de l'impôt foncier, telles qu'elles apparaissent sur un document déposé au cours de la présente séance. De plus, que demande soit adressée à la MRC d'Antoine-Labelle de procéder à la vente des propriétés à moins que les arrérages soient payées au préalable. De plus, que le secrétaire-trésorier/directeur général, soit délégué pour assister à la vente et pour acquérir les immeubles pour et au nom de la Municipalité à défaut de preneur. ADOPTÉ.
32-02-2013 Emploi – Été Canada 2013	Proposé par Marilène Charbonneau appuyé par Sylvie St-Louis et unanimement résolu qu'une demande de financement soit adressée dans le cadre du programme Emploi d'été Canada 2013 pour l'embauche de deux étudiants pour les besoins des loisirs et de la culture. De plus, que la secrétaire-trésorière adjointe/directrice générale adjointe, Gisèle Lauzon, soit autorisée à signer tous les documents en rapport avec la demande et le programme. ADOPTÉ.
33-02-2013 Procédures ouverture poste directeur général	Proposé par Robert Pelletier appuyé par Joanne St-Louis et unanimement résolu d'enclencher les procédures en vue du remplacement du titulaire du poste de secrétaire-trésorier/directeur général. ADOPTÉ.
34-02-2013 Budget révisé OMH	Proposé par Étienne St-Louis appuyé par Robert Pelletier et unanimement résolu d'accepter le budget révisé 2013 de l'OMH de Notre-Dame-du-Laus tel qu'il apparaît sur un document daté du 22 janvier 2013 et prévoyant une quote part municipale de 5 213 \$. ADOPTÉ.
35-02-2013 Ensemencement Petit lac Vert	Proposé par Joanne St-Louis appuyé par Sylvie St-Louis et unanimement résolu qu'un montant de 1 000 \$ soit investi pour l'ensemencement du Petit lac Vert. ADOPTÉ.
36-02-2013 Dérogation mineure 2012-0778	ATTENDU QUE ce conseil a pris connaissance de la demande de dérogation mineure n° 2012-0778 concernant un empiètement de 1 mètre sur la marge de recul latérale prescrite de 3 mètres et situé sur partie du lot 28A, 28A-13 et 28A-12 rang 01 canton de Wells; ATTENDU QUE, après avoir pris connaissance de l'avis donné par le comité consultatif d'urbanisme, informant le conseil que la demande soit acceptée; EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Sylvie St-Louis, appuyé par Robert Pelletier et unanimement résolu que la demande de dérogation mineure n° 2012-0778, soit acceptée. ADOPTÉ.

Avis de motion – projet de règlement

Avis de motion est donné par M. le maire, Stéphane Roy que, lors d'une prochaine réunion, un règlement sera présenté pour approbation, modifiant le règlement n° 08-07-2000 relatif au zonage et visant à introduire des dispositions relatives de la Commission de protection du territoire agricole du Québec à l'égard du dossier numéro 373401 (demande à portée collective) en vertu de l'article 59 de la Loi, le tout, tel qu'introduit au schéma d'aménagement du territoire de la MRC d'Antoine-Labelle par le règlement 408.

De plus, que dispense de lecture dudit règlement soit introduite en conformité avec les dispositions du 2^e alinéa de l'article 445 du Code municipal.

ADOPTÉ.

37-02-2013
Adoption projet
règlement n°
03-02-2013

Proposé par Joanne St-Louis
appuyé par Robert Pelletier

et unanimement résolu que le projet de règlement n° 03-02-2013 modifiant le règlement n° 08-07-2000, relatif au zonage, soit adopté.

De plus, qu'une assemblée publique de consultation ait lieu au bureau municipal, 66, rue Principale à Notre-Dame-du-Laus le mardi 5 mars 2013 à compter de 19 h. Au cours de cette assemblée, le projet de règlement n° 03-02-2013 sera expliqué et des personnes qui désirent s'exprimer seront entendues.

ADOPTÉ.

38-02-2013
Congrès COMBEQ

Proposé par Étienne St-Louis
appuyé par Sylvie St-Louis

et unanimement résolu que l'inspecteur en bâtiment soit autorisé à assister au congrès de la COMBEQ qui se tiendra à Québec les 25, 26 et 27 avril 2013.

De plus, que les frais d'inscription, de séjour et de déplacement soient à la charge de la Municipalité.

ADOPTÉ.

39-02-2013
Prix
Naturas COMBEQ

Proposé par Robert Pelletier
appuyé par Étienne St-Louis

et unanimement résolu d'appuyer la candidature de M. Robert Vincent, inspecteur en bâtiment, à l'Édition 2013 du prix honorifique Naturas COMBEQ et relativement à l'édifice certifié LEED de la Corporation du Parc du Poisson-Blanc.

ADOPTÉ.

40-02-2013
Clinique médicale
fournitures et
équipement

Proposé par Marilène Charbonneau
appuyé par Sylvie St-Louis

et unanimement résolu qu'en vue de favoriser la rétention, l'amélioration et le maintien de la clinique médicale, le conseil soit autorisé à procéder à l'achat de la fourniture de bureau, introduire une ligne internet et renouveler divers équipements et meubles.

ADOPTÉ.

41-02-2013
Plan de
lotissement

Proposé par Robert Pelletier
appuyé par Joanne St-Louis

et unanimement résolu que le plan de lotissement préparé par Denis Robidoux, arpenteur géomètre, dossier n° 10L-089-3, minute n° 9334, pour la subdivision d'une partie des lots 26 et 27 du rang 1 canton de Wells, créant les lots 26-3, 26-4 et 27-6 du rang 1 canton de Wells, soit accepté.

ADOPTÉ.

42-02-2013
Lignage de rue

Proposé par Robert Pelletier
appuyé par Étienne St-Louis

et unanimement résolu que des prix budgétaires soient demandés pour le lignage des rues.

ADOPTÉ.

43-02-2013
Entente
intermunicipale
transport routier

ATTENDU QUE, lors d'une rencontre tenue le 16 janvier dernier, il y a eu discussions entre la Municipalité de Notre-Dame-du-Laus, d'une part et les Municipalités de Notre-Dame-de-Pontmain et de Kiamika, d'autre part;

ATTENDU QUE, lors de ces échanges, la Municipalité de Notre-Dame-du-Laus manifestait son intérêt à l'entente intermunicipale relative au transport routier déjà intervenue entre les municipalités de Notre-Dame-de-Pontmain et de Kiamika;

ATTENDU QUE, après avoir pris connaissance du contenu, la Municipalité de Notre-Dame-du-Laus désire informer les municipalités, déjà parties à l'entente, de son intérêt à s'y joindre ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Sylvie St-Louis, appuyé par Étienne St-Louis et unanimement résolu d'informer les municipalités de Notre-Dame-de-Pontmain et de Kiamika que le conseil municipal de Notre-Dame-du-Laus est intéressé à se joindre à l'entente intermunicipale relative au transport routier.

ADOPTÉ.

44-02-2013 – APPELS D’OFFRES – CONCASSÉ

Proposé par Joanne St-Louis
appuyé par Sylvie St-Louis
et unanimement résolu que des appels d’offres
par invitation soient demandées pour la fourniture de 3000 tonnes de gravier concassé.
ADOPTÉ.

45-02-2013 – SOUMISSION – CHARGEUR SUR ROUES

Proposé par Joanne St-Louis
appuyé par Étienne St-Louis
et unanimement résolu que la soumission
présentée par Hewitt Équipement Ltée pour l’achat d’un chargeur sur roues au montant de 144 634 \$ avant
taxes, soit acceptée étant le plus bas soumissionnaire.
ADOPTÉ.

46-02-2013
Achat – chargeur
sur roues 2013

ATTENDU QUE la municipalité désire acheter, par contrat de vente à tempérament régi par les articles 1745
et suivants du Code civil du Québec, le bien mentionné ci-dessous;

ATTENDU QUE la municipalité reconnaît que la cession du contrat par le vendeur est nécessaire pour que le
prix de vente soit payable par versements périodiques;

ATTENDU QUE la municipalité a été avisée que le vendeur a cédé ou s'apprête à céder au cessionnaire
mentionné ci-dessous tous ses droits dans le contrat de vente;

ATTENDU QUE la cession du contrat au cessionnaire n'affecte pas ou n'affectera pas les droits de la
municipalité contre le vendeur ou le fabricant des biens vendus;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Robert Pelletier appuyé par Joanne St-Louis et unanimement résolu :

QUE la municipalité achète de Centre financier Desjardins les Hautes, par contrat de vente à tempérament
comportant des versements périodiques et une clause de réserve de propriété jusqu'à parfait paiement : un
chargeur sur roues de marque HEWITT CAT, modèle 930K, année 2013 au prix de 144 634 \$ sans les taxes et
faisant suite au document d'appels d'offres présenté par "HEWITT Équipement Ltée et daté du 30 janvier
2013;

QUE le prix de vente porte intérêt au taux préférentiel de 3 % majoré à 0.5 % l'an en fonction d'un
amortissement de 60 mois;

QUE la municipalité accepte la cession du contrat de vente en faveur de Centre financier Desjardins les
Hautes, qu'elle accepte de faire ses paiements périodiques au cessionnaire, qu'elle réserve ses droits contre
le vendeur ou le fabricant du bien acheté et qu'elle renonce à faire valoir contre le cessionnaire tout défaut
de fonctionnement ou autre vice ou irrégularité relatif au bien qu'elle pourra invoquer contre le vendeur du
bien;

QUE M. le maire, Stéphane Roy et le secrétaire-trésorier/directeur général, Yves Larocque soient autorisés à
signer le contrat de vente à tempérament conforme aux modalités susmentionnées ainsi que tout autre
document nécessaire ou utile pour donner plein effet à la présente résolution.;

De plus, que le secrétaire-trésorier/directeur général, Yves Larocque, soit autorisé à signer tous les
documents aux fins d'immatriculation auprès de l'Assurance Automobile du Québec.

ADOPTÉ.

47-02-2013
Programme d'aide
à l'amélioration du
réseau routier

Proposé par Robert Pelletier
appuyé par Sylvie St-Louis
et unanimement résolu qu'une demande d'aide
financière soit adressée à M. Sylvain Pagé, député de Labelle, dans le cadre du programme d'aide à
l'amélioration du réseau routier municipal.

ADOPTÉ.

Avis de motion
règlement – service
municipal de
protection incendie

Avis de motion - règlement – service municipal de protection incendie

Avis de motion est donné par M. le maire, Stéphane Roy, que, lors
d'une prochaine réunion, un règlement sera présenté décrétant un service municipal de protection
incendie.

De plus, que dispense de lecture dudit règlement soit introduite en
conformité avec les dispositions du 2^e alinéa de l'article 445 du Code municipal.

ADOPTÉ.

48-02-2013 – CONSULTANT – DEVIS CAMIONS INCENDIES

Proposé par Sylvie St-Louis
appuyé par Marilène Charbonneau

et unanimement résolu que ce conseil soit autorisé à retenir les services d'un consultant aux fins de l'élaboration des devis nécessaires à l'achat d'un camion incendie autopompe et d'un camion-citerne.

ADOPTÉ.

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT ACHAT CAMIONS INCENDIE

Avis de motion est donné par M. le maire, Stéphane Roy, que, lors d'une prochaine réunion, un règlement sera présenté décrétant l'achat d'un camion incendie autopompe de même qu'un camion-citerne (incendie) et à un emprunt à long terme pour en défrayer les coûts.

De plus, que dispense de lecture dudit règlement soit introduite en conformité avec les dispositions du 2^e alinéa de l'article 445 du Code municipal.

ADOPTÉ.

Activités loisirs Activités loisirs

Le maire nous résume les activités de loisirs passées et à venir telles que présentées sur un document déposé à cette séance et intitulé « Février 2013 ».

49-02-2013
Budget – salon
du livre

Proposé par Joanne St-Louis
appuyé par Marilène Charbonneau

et unanimement résolu qu'un budget de 7 000 \$ soit alloué au Service des loisirs et de la culture pour l'organisation et la mise en place du salon du livre de Notre-Dame-du-Laus, édition 2013.

ADOPTÉ.

50-02-2013
Budget – déplacement
salon du livre

Proposé par Robert Pelletier
appuyé par Étienne St-Louis

et unanimement résolu que la coordonnatrice des loisirs et de la culture soit autorisée à assister au Salon du livre jeunesse qui se tiendra à Longueuil les 8 et 9 février 2013. De plus, que les frais de séjour et de déplacement soient à la charge de la Municipalité.

ADOPTÉ.

51-02-2013
Village d'accueil

Proposé par Joanne St-Louis
appuyé par Sylvie St-Louis

et résolu qu'une aide financière de 1 000 \$ soit versée à l'organisme Village d'accueil des Hautes Laurentides

Le vote est demandé : 3 pour, 3 contre, le maire vote contre.

REJETÉ.

52-02-2013
Festival classique

Proposé par Joanne St-Louis
appuyé par Robert Pelletier

et résolu que la Municipalité de Notre-Dame-du-Laus achète un spectacle au coût de 3 500 \$ dans le cadre du 15^e anniversaire du Festival classique, édition 2013.

Le vote est demandé : 4 pour, 2 contre.

ADOPTÉ.

53-02-2013
Chevaliers de
Colomb N.-D.-Laus
subvention

Proposé par Robert Pelletier
appuyé par Étienne St-Louis

et unanimement résolu qu'une subvention au montant de 7 000 \$ soit remise au Conseil 5638 des Chevaliers de Colomb de Notre-Dame-du-Laus à titre d'aide financière à l'administration et à l'entretien du complexe communautaire étant constitué de la salle des Chevaliers de Colomb, de la clinique médicale et du salon funéraire.

ADOPTÉ.

54-02-2013
Santé des lacs
aide financière

Proposé par Étienne St-Louis
appuyé par Robert Pelletier

et unanimement résolu qu'un montant de 300 \$ soit versé à la Fédération Lausoise des associations des lacs, à titre d'aide financière.

ADOPTÉ.

55-02-2013
Centenaire
Journal Le Droit

Proposé par Joanne St-Louis
appuyé par Marilène Charbonneau

et unanimement résolu qu'une publicité au montant de 75 \$ soit publiée dans le cahier spécial du journal Le Droit à l'occasion de leur 100^e anniversaire.

ADOPTÉ.

56-02-2013 – ACHAT AMEUBLEMENT – BIBLIOTHÈQUE

Proposé par Robert Pelletier
appuyé par Marilène Charbonneau
et unanimement résolu qu'un budget n'excédant
pas 1 000 \$ soit alloué à la bibliothèque pour l'achat d'ameublement.
ADOPTÉ.

57-02-2013 – LEVÉE DE LA SÉANCE

Proposé par Stéphane Roy
appuyé par Joanne St-Louis
et unanimement résolu que la présente séance
soit levée. Il est 20 h 50.
ADOPTÉ.

MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-LAUS, P.Q.

Par
maire

Par
sec.-trés./dir. gén.

Je, Stéphane Roy, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.

Stéphane Roy
Maire